



Saison 2023 2024 - Gym / Step / Natation

Le sport dans toutes ses dimensions

Nom :Prénom :

Adresse :

CP : Ville : ☎ :

féminin masculin Date de naissance :/...../.....

Adresse mail en majuscules :@.....

☞ **Cocher le(s) cours choisi(s)**

Activités	Tarif Inscription	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	🕒 Horaire
Pilates	90 €					18h00
STEP	90 €					19h00
Renforcement musculaire	90 €					20h00
Gymnastique entretien	90 €					18h30
Gym d'entretien cardio	90 €					19h30
Gym d'entretien + Stretching	90 €					20h30
Natation (base 15 séances)	65 €* 65 €* 90 €					20h15
Natation (base 15 séances)	65 €* 65 €* 90 €					20h15
Fesse/Abdo/Cuisses/stretch	90 €					18h30
Circuit training /renforc. muscu	90 €					19h30
Gym renfo crazy	90 €					20h30
Gymnastique entretien + stretch	95 €					9h00-10h15
Gymnastiq. entr. douce + stretch	95 €					10h15-11h30
Accès libre à tous les cours « Open » (sauf natation mercredi)	250 €					

TOTAL des activités :

Réduction de 8 € (2^{ème} activité) :

Montant total à régler :

€

Date du règlement	Banque	N° du chèque	Montant

***Le tarif « Natation » a été établi avec 5 mois de fermeture pour travaux**

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir une « Facture, délivrée après remise du dossier complet.

Règlement Intérieur U.S.L. G.S.N.

☞ L'inscription aux activités ne sera définitive uniquement avec le **dossier complet** (règlement de la cotisation + certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents ou valide + dossier d'inscription) à remettre au plus tard le **15 octobre**.

☞ Les cours sont calés sur le calendrier scolaire. Pas de cours les jours fériés et pendant les vacances scolaires sauf les 1ères semaines des vacances de toussaint, d'hiver, et de printemps (sauf cours de natation).

☞ Les cours sont ouverts aux mineurs à partir de 15 ans avec autorisation parentale.

☞ Un cours d'essai est possible sur 2 activités maximum de la section GSN.

☞ Les cours seront maintenus en fonction du nombre d'inscrits.

☞ Prévoir **des chaussures de sport propres** pour la pratique de l'activité et un tapis de gymnastique. Les steps, haltères, élastiques, ballons et bâtons sont fournis par la section.

☞ Les cours se tiendront sous réserve du recrutement d'un animateur.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance des règles d'organisation et de fonctionnement de l'U.S.L. G.S.N de Liffre

Date et signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »

Remplir 1 seule fiche pour l'ensemble des activités d'un même adhérent.



FICHE D'INSCRIPTION ADULTE US LIFFRE GSN SAISON 2023-2024

Nom : _____ Prénom : _____

Règles d'organisation et de fonctionnement :

1. L'adhésion à l'U.S. Liffre implique l'approbation des statuts de l'association et de son règlement intérieur, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical et du règlement de la cotisation annuelle comprenant éventuellement la licence (non remboursable).
3. Aucun enfant mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité de l'association ne peut être éventuellement engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié à l'animateur responsable, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur sera annoncée sur le lieu de l'entraînement ou de la convocation.
6. L'absence répétée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'U.S. Liffre. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu (voir les statuts et le règlement intérieur de l'USL.)
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent sera conduit éventuellement soit dans un hôpital soit dans une clinique.
9. L'adhésion comporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite (l'indemnité journalière n'est pas prévue dans la licence-assurance, elle relève d'une démarche individuelle).
10. L'adhésion implique automatiquement l'autorisation parentale de transport des enfants par des bénévoles.
11. Tout parent qui transporte des enfants doit le faire en toute légalité conformément au Code de la Route et au Code des Assurances.

DATE : « Lu et approuvé » SIGNATURE :

Protection des données personnelles (RGPD) :

Je soussigné(e) _____

- Je suis informé(e) que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- J'autorise le club à me transmettre des informations par courrier, mail et sms.

SIGNATURE :

Assurance :

J'ai bien pris connaissance de l'information relative à l'assurance individuelle accident et de l'intérêt que présente la souscription.
Cochez ci-après :

- l'adhérent ne possède pas de licence et ne souhaite pas souscrire d'assurance individuelle accident.
- l'adhérent ne possède pas de licence et souhaite souscrire une assurance individuelle accident.

SIGNATURE :